



Spécial INTERINSTITUTIONS
TOUS LIEUX D'AFFECTATION
+ PENSIONNES

COMMUNICATION AU PERSONNEL "AMIANTE"

1. La version définitive de l'étude-pilote amiante BERL vient de nous parvenir. Des copies peuvent en être obtenues en téléphonant au n° 51550.

Cette étude confirme les premiers résultats de la campagne de dépistage déjà publiés (communication au personnel du 20.11.96), et montre essentiellement que sur 100 personnes examinées :

Aucune lésion cancéreuse n'a été mise en évidence (ni cancer bronchopulmonaire, ni mésothéliome). A noter cependant que le BERL vient de franchir le cap des 30 ans et qu'une expectative prudente reste de mise, puisque les lésions malignes ne se manifestent qu'au bout de 30 à 35 ans de latence.

Il y a 13 cas dits positifs (plaques pleurales), parmi lesquels 4 sont sujets à caution du fait d'antécédents de pleurésie ou de tuberculose pulmonaire, ce qui amène le résultat à **9 cas positifs purs de toute équivoque**

Il faut cependant préciser que, dans le contexte qui nous occupe, les plaques pleurales sont considérées comme des marqueurs (des indices) d'exposition à l'amiante, mais leur apparition ne grève pas le pronostic oncologique (de cancer), ni fonctionnel, chez les porteurs. En clair, l'exposition comporte des risques, **mais les sujets exposés avec plaques pleurales ne présentent pas un risque oncologique accru par rapport aux sujets ayant subi une exposition identique, mais non porteurs de plaques.**

Etant donné que les cas positifs se répartissent en :

- 5 personnels techniques sur les 5 examinés (exposition **professionnelle**)
- 5 personnels courrier-archives sur les 22 examinés (exposition **intermédiaire**)
- 3 personnels administratifs sur les 73 examinés (exposition **résidentielle**),

et comme la proportion 5 / 22 / 73 n'est pas représentative des effectifs réels du BERL, "le chiffre approximatif de 10% de personnes présentant des plaques ne peut être simplement extrapolé à la totalité des personnes ayant passé 10 ans dans le bâtiment. En effet, **la prévalence des sujets avec plaques est vraisemblablement beaucoup plus basse que 10%**".

2. Pour ce qui concerne la campagne de dépistage amiante BERL, dont les premiers résultats ont fait l'objet d'une communication au personnel le 20.11.96, le bilan actualisé à la date du 02 04.97 est le suivant :

résultats négatifs	386
résultats positifs (plaques pleurales)	24
résultats positifs à confirmer	18*
résultats non exploitables	51
4 abandons en cours de route	
47 non-correspondances au critère (+/- 10 ans) de présence au BERL	

Sur les 428 dossiers exploitables, il y a donc 42 - soit 9,81% - résultats positifs et 386 - soit 90,19% - résultats négatif;. Là encore il s'agit uniquement de plaques pleurales. Aucune lésion maligne n'a été mise en évidence jusqu'ici

Il est remarquable que les pourcentages de résultats positifs de l'étude-pilote et de la campagne de dépistage, (laquelle inclut les cas de l'étude-pilote) sont proches l'un de l'autre et qu'il existe donc une bonne cohérence interne entre eux.

3. Les risques de santé liés à une exposition résidentielle à l'amiante sont très mal connus. Il n'existe dans la littérature scientifique aucune étude appliquant les techniques pointues, et notamment le scanner à haute résolution, employées dans notre étude-pilote.

Afin d'y pallier, les auteurs de l'étude-pilote préconisent, d'une part, la mise en commun ultérieure de toutes les données recueillies par la campagne de dépistage (et leur traitement selon une méthodologie d'autant plus rigoureuse que des paramètres de technique radiologique différents ont été mis en oeuvre par différents hôpitaux et cliniques) et, d'autre part, une **étude sur un échantillon de contrôle** de 100 personnes

* il est probable que ce chiffre devra être revu un peu à la baisse

n'ayant pas été en contact avec l'amiante, permettant d'en comparer les résultats avec ceux de l'étude-pilote.

Le principe de cette étude de contrôle est acquis. Son financement est actuellement en discussion et l'autorisation du comité d'éthique de la KU Leuven a été demandée.

Un **appel est donc fait aux volontaires** qui pourront se manifester auprès du Pr.Nemery (tél. 016/34.71.21), de Mme Sartor (tél. 02/299.94.04) ou du service médical (tél. 02/295.15.50). L'échantillon de contrôle sera constitué de 55 femmes et 45 hommes, tous "cols blancs", âgés de plus de 50 ans, et n'ayant jamais été exposés auparavant à l'amiante, ni professionnellement, ni résidentiellement, c'est-à-dire n'ayant jamais travaillé dans un bâtiment ayant contenu de l'amiante, ni réputé tel.

Ces volontaires doivent savoir qu'ils subiront une dose significative de rayons X, non dans un but diagnostique, mais dans celui de faire avancer les connaissances. Il faut donc quelque abnégation pour cela et nous les en remercions à l'avance.

Il est évident que les résultats seront communiqués aux volontaires et qu'en cas de découverte fortuite de lésions d'autres natures que celles recherchées, toutes les mesures médicales qui seraient à prendre leur seront proposées.

L'étude-pilote conseille in fine la mise en place d'un bon suivi épidémiologique de la morbidité et des causes de la mortalité des fonctionnaires de l'Union européenne.

Le service médical ne pourra qu'appuyer une telle initiative, qui, en outre, permettrait de mieux cerner les principales pathologies dont pâtissent les fonctionnaires et de les cibler sur une grande échelle, notamment par des campagnes et actions de prévention dirigées, de manière à réaliser à moyenne échéance des économies à la fois sur le plan de la santé individuelle et sur le plan de la santé de l'assurance-maladie.



Docteur N. HOFFMANN
Chef du Service Médical